



Note d'information



Mise en place d'une politique de caution pour les inscriptions aux formations payantes réalisées par le RPVO

À travers ses missions visant à améliorer les indicateurs en santé périnatale dans le Val d'Oise, le RPVO propose régulièrement aux différents acteurs de la santé en périnatalité des formations de qualité ayant pour objectif une amélioration significative et collective des pratiques professionnelles.

Nous nous réjouissons de l'engouement que ces sessions suscitent auprès de l'ensemble des acteurs du champ médico-psycho-social, et nous nous efforçons de solliciter notre tutelle l'ARS IDF pour maintenir un financement pérenne garantissant la mise à disposition de cette offre de formation soutenue.

Bien que ces formations **soient proposées sans participation financière aux professionnel.le.s du RPVO**, celles-ci ont néanmoins un coût non négligeable pour notre structure, qui fait appel à des prestataires compétents et reconnus. Notre budget formation étant plafonné annuellement, il nous est impossible de pouvoir accueillir tous les professionnel.le.s désireux.ses d'y participer, et nous sommes donc contraints de limiter le volume des sessions organisées, tout en mettant en place un système de liste d'attente en cas de désinscription préalable afin de permettre au plus grand nombre d'y avoir accès.

Malgré l'augmentation de cette offre de formation qui correspond à une demande toujours plus importante des professionnel.le.s de santé de terrain, nous avons hélas constaté ces dernières années une **recrudescence majeure du taux d'absentéisme à nos sessions sans aucun effort de prévenance**. Cela est dommageable à plus d'un titre, car d'une part une absence non prévenue prive un.e professionnel.le inscrit.e sur liste d'attente d'y participer, d'autre part cela représente une perte financière sèche pour le RPVO qui paye une formation pour un.e professionnel.le absent.e.

Au regard de ce constat, le conseil d'administration du RPVO a décidé, en date du 29/04/2024, de mettre en place **une politique de caution pour l'ensemble des professionnel.le.s qui s'inscriront aux formations du RPVO, dès lors qu'un prestataire payant les animera**.

Cette caution **sera forfaitaire et correspondra à 20% du montant par personne TTC en euros de la formation organisée**.

Cette information sera rappelée à chacune de nos diffusions de formation financée par le RPVO et le montant sera communiqué sur chaque support d'inscription.

Cette politique s'appliquera à compter des formations mises en place dès le 2nd semestre 2024, et se fera sous forme **d'empreinte (ou pré-autorisation) bancaire** à travers un outil dédié entièrement sécurisé[1].

[1] Une procédure explicative sera mise à disposition sur demande.

Cette caution sera obligatoire pour valider l'inscription à la formation souhaitée. Elle sera libérée en totalité à l'issue de la formation choisie dès lors que l'inscrit.e y aura intégralement participé (si la formation se déroule sur plusieurs jours, la présence devra être effective sur l'ensemble des jours proposés).

Nous sommes toutefois conscients que les absences sont parfois dues à des facteurs extérieurs indépendants de la volonté de l'inscrit.e, ou bien encore aux tensions en ressources humaines en santé qui ne cessent de s'aggraver sur le territoire valdoisien et imposent une disponibilité accrue pour raisons de service.

C'est pourquoi des motifs d'exclusion seront mis en place afin de lever cette caution en cas de justificatif dûment établi, tels que :

- arrêt maladie,
- nécessité ou réquisition de service,
- congés maternité,
- ...

Cette liste étant non exhaustive, le RPVO se réserve la discrétion de valider la recevabilité d'autres motifs.

Tout justificatif devra être transmis dans les plus brefs délais à la coordination du RPVO, aux coordonnées ci-dessous.

En dehors de motifs légitimes, ou en cas d'impossibilité pour l'inscrit.e de justifier son absence à la formation, **la caution sera intégralement prélevée par le RPVO.**

Nous vous remercions par avance de votre compréhension.

À Cormeilles-en-Parisis, le 29/06/2024

La Présidente, les membres du conseil d'administration et l'équipe de coordination du RPVO.

Nous contacter :

 09 83 95 00 12  contact@rpvo.org

 2 bis rue Danton, 95240 Cormeilles-en-Parisis

Suivez-nous :

